

Le 29 octobre 2026

**LETTRÉ OUVERTE À MADAME LA MINISTRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET
DES PERSONNES HANDICAPEES**

Madame la Ministre, combien de temps encore les orthoptistes devront-ils attendre pour être reconnus à la hauteur de leur engagement ?

Madame la Ministre,

Il fut un temps où les journaux titraient : « Un an pour obtenir un rendez-vous chez l'ophtalmologiste ». L'accès aux soins visuels était devenu un véritable problème de santé publique.

Face à cette situation, les orthoptistes n'ont pas attendu. Ils se sont mobilisés, ont investi, se sont formés, ont développé de nouvelles organisations et ont accepté de nouvelles responsabilités. Avec les ophtalmologistes, ils ont contribué à transformer profondément l'organisation de la filière visuelle française.

Pendant des années, notre profession a été citée en exemple pour sa capacité à améliorer l'accès aux soins, à fluidifier les parcours et à apporter des réponses concrètes aux besoins de la population.

Alors, Madame la Ministre, comment une profession aussi souvent présentée comme une solution peut-elle aujourd'hui avoir le sentiment d'être devenue si secondaire ?

Une profession essentielle, bien au-delà du simple contrôle de la vue

Les orthoptistes travaillent chaque jour, souvent plus de 40 heures par semaine, auprès de patients de tous âges et dans des situations extrêmement diverses.

Nous dépistons les troubles visuels des nourrissons, accompagnons les traitements de l'amblyopie pendant toute l'enfance, participons à la prise en charge des troubles des apprentissages et des troubles neuro développementaux.

Nous réalisons des bilans visuels, prescrivons des équipements optiques dans le cadre de nos compétences, participons à l'adaptation des lentilles et orientons les patients vers les médecins lorsque leur état le nécessite.

Nous accompagnons les patients souffrant de troubles oculomoteurs, de céphalées d'origine visuelle, de diplopie ou de difficultés de coordination visuelle qui perturbent leur vie quotidienne, leur travail, leur scolarité ou leur pratique sportive.

Nous intervenons auprès des personnes en situation de handicap, des patients ayant subi un AVC, des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et des déficients visuels, de l'enfance jusqu'au grand âge.

Nous contribuons à préserver l'autonomie, les apprentissages, la mobilité et la qualité de vie.

En réalité, notre métier concerne bien davantage que la capacité à lire des lettres sur un tableau. Il concerne la fonction visuelle dans toutes ses dimensions et à tous les âges de la vie.

Et pourtant, cette réalité reste trop souvent méconnue, y compris dans les décisions qui déterminent l'avenir de notre profession.

Le protocole Muraine Rénové : trois années d'attente devenues incompréhensibles

Madame la Ministre, il existe aujourd'hui un exemple particulièrement révélateur de cette situation.

L'appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation du protocole Muraine a débuté en 2022. Les travaux ont abouti en 2023 et la Haute Autorité de santé a rendu un avis favorable en octobre 2023.

Depuis, nous attendons sa publication.

Trois années se sont écoulées.

Trois années pendant lesquelles les patients auraient pu bénéficier d'un accès élargi à un parcours de soins visuels organisé, sécurisé et médicalement encadré.

Trois années pendant lesquelles les nouveaux diplômés n'ont pas pu rejoindre ce dispositif, les nouvelles adhésions au protocole initial ayant été interrompues fin 2023 pour éviter la coexistence de deux versions.

Pendant ce temps, les orthoptistes continuent d'assumer les investissements matériels, humains et financiers qu'ils ont réalisés pour répondre aux besoins de santé publique.

En 2025, près de 1,6 million d'actes ont encore été réalisés dans le cadre du protocole RNM.

Et malgré cela, aucune perspective claire de publication ne nous est donnée. À cette attente s'ajoutent les difficultés récurrentes concernant le respect des engagements financiers pris par certaines ARS et par l'Assurance maladie.

Comment demander à des professionnels de s'engager dans une politique publique, d'investir pour la faire fonctionner, puis les laisser sans réponse pendant trois ans ?

Des professionnels qui améliorent l'accès aux soins, mais que l'on rend invisibles

Doctolib a profondément transformé l'accès aux rendez-vous médicaux en France. Nous ne contestons pas cette avancée.

Mais une décision prise il y a plusieurs mois concernant le référencement des orthoptistes réalisant des bilans visuels dans le cadre des protocoles de coopération a considérablement réduit leur visibilité auprès des patients.

Comment comprendre qu'un outil devenu central dans l'orientation des patients puisse rendre moins accessibles des professionnels qui ont précisément contribué à réduire les délais de prise en charge ?

Les orthoptistes ne demandent aucun privilège. Ils demandent simplement que leurs compétences, leurs actes et leur rôle dans les parcours de soins soient identifiables et accessibles aux patients.

Il est paradoxal de construire des politiques publiques pour faciliter l'accès aux soins tout en laissant se développer des obstacles qui compliquent l'accès à ceux qui les mettent en œuvre.

L'accès direct : une simplification devenue indispensable

Nous avons également besoin de cohérence.

Aujourd'hui, l'accès direct aux orthoptistes repose sur des dispositifs dont les limites d'âge et les conditions sont devenues difficiles à comprendre pour les familles.

Un dépistage entre 9 et 15 mois, un autre entre 2 ans et demi et 6 ans, un bilan visuel entre 16 et 42 ans...

Même une intelligence artificielle peine à expliquer simplement à un patient pourquoi il peut consulter directement un orthoptiste à un âge, mais plus à un autre, alors que son besoin de santé demeure.

Cette complexité administrative n'est pas une garantie supplémentaire de sécurité. Elle peut, au contraire, devenir un frein à la prévention et retarder l'entrée dans un parcours de soins adapté.

Nous demandons un élargissement cohérent de l'accès direct fondé sur les compétences des orthoptistes, les besoins des patients et des règles d'orientation clairement définies.

L'accès direct à l'orthoptiste n'est pas une remise en cause du rôle du médecin. C'est au contraire une manière de mieux mobiliser son expertise, en lui adressant les patients qui nécessitent réellement une évaluation ou une prise en charge médicale.

Des négociations conventionnelles qui ne peuvent plus attendre

Madame la Ministre, nous ne pouvons plus accepter que l'engagement des orthoptistes repose toujours davantage sur leurs propres moyens.

Nos équipements sont coûteux. Nos charges augmentent. Les exigences techniques, administratives et organisationnelles se multiplient. Nous investissons pour proposer des examens toujours plus précis et des prises en charge toujours plus adaptées.

Et pourtant, les rémunérations ne suivent pas cette évolution.

Comment justifier qu'un orthoptiste qui se déplace pour soigner un patient à domicile ne bénéficie que d'une indemnité forfaitaire de déplacement de 2,50 euros, alors que le carburant, le véhicule, le temps de trajet et les contraintes d'organisation représentent des coûts bien réels ?

Comment encourager les interventions en EHPAD, à domicile, auprès des personnes handicapées ou dépendantes, sans donner aux professionnels les moyens économiques de les réaliser ?

Comment demander toujours plus de prévention, de coordination, d'expertise et de proximité sans revaloriser les actes qui rendent ces missions possibles ?

Les orthoptistes ont besoin d'une véritable négociation conventionnelle, pas d'ajustements ponctuels.

Nous demandons l'ouverture de négociations avec l'Assurance maladie afin de construire un modèle économique adapté à la réalité de notre exercice : revalorisation des actes, reconnaissance de l'expertise et de la coordination, soutien aux investissements, meilleure indemnisation des déplacements, accompagnement de l'installation et développement de la prévention.

Il ne s'agit pas seulement de défendre le revenu des professionnels. Il s'agit de garantir la pérennité d'une offre de soins de proximité dont les patients ont besoin.

Madame la Ministre, les orthoptistes ont fait leur part. À l'État de faire la sienne.

Nous avons répondu présents lorsque la France avait besoin de solutions pour améliorer l'accès aux soins visuels.

Nous avons accepté de faire évoluer nos pratiques, de prendre de nouvelles responsabilités, de développer des coopérations et d'investir dans des équipements toujours plus performants.

Nous avons démontré que notre profession pouvait être une réponse efficace, sécurisée et économiquement pertinente aux difficultés de notre système de santé.

Aujourd'hui, nous ne demandons pas des remerciements.

Nous demandons des décisions.

LES QUATRE DEMANDES DU SNAO

1. Publier le protocole Muraine rénové, validé par la HAS en octobre 2023, avec un calendrier de publication précis d'ici fin 2026.
 2. Ouvrir des négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie dès le premier trimestre 2027 : revalorisation des actes, indemnisation réelle des déplacements, soutien aux investissements et à l'installation.
 3. Simplifier et élargir l'accès direct aux orthoptistes.
 4. Garantir la visibilité des orthoptistes dans les outils d'orientation des patients, notamment les plateformes de prise de rendez-vous, pour les bilans réalisés dans le cadre des protocoles de coopération.
-

Madame la Ministre, les orthoptistes ne sont pas une profession secondaire de la filière visuelle. Ils en sont des acteurs essentiels, aux côtés des médecins et de l'ensemble des professionnels concernés.

Nous ne demandons pas à être cités en exemple une fois de plus.

Nous demandons que les actes suivent enfin les paroles.

Mélanie Ordines

Présidente du Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO)

Contact 07 88 94 23 53